



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU mercredi 30 septembre 2020</p>

L'an deux mille vingt, le mercredi 30 septembre 2020 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire, le jeudi 17 septembre 2020, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Maire ; M. LEBEAU, Mme MARTIN, Mme BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, M. VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY (à l'exception du point 1), Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN

Etaient excusés :

Etait absent : M. LEROY (pour les points 1 à 22)

Le Conseil a élu comme secrétaire : Mme ALBERT



Mme ALBERT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire, chargé du cadre de vie, des mobilités et de la propreté, répond aux questions de M. Christophe RIBET, Conseiller municipal de la liste « Vincennes Respire » et de M. François EPINAT, Conseiller municipal de la liste « Vincennes + », relatives aux pistes cyclables.

Mme Odile SÉGURET, Adjointe au Maire, chargée de l'enfance, du développement économique et de l'emploi, répond à une question de Mme Annick LE CALVEZ, Conseillère municipale de la liste « Vincennes Respire », relative à la qualité de l'offre proposée pendant les manifestations commerciales.

M. Bruno CAMELOT, Adjoint au Maire, chargé du développement durable et de l'inclusion, répond à une question de M. Olivier SESTER, Conseiller municipal de la liste « Vincennes Respire », relative au besoin de la 5G à Vincennes.

M. Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire, chargé des grands projets, des équipements publics, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à une question de M. Quentin BERNIER-GRAVAT, Conseiller municipal de la liste « Vincennes Respire », relative aux arbres situés aux abords du Château de Vincennes.

Mme Alida VALVERDE, Adjointe au Maire, chargée de l'administration générale et de l'open data, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale de la liste « Vincennes Respire », relative au changement de prénom des personnes transgenres.

M. Pierre LEBEAU, 1^{er} Adjoint au Maire, chargé des solidarités et de l'insertion, répond à une question de Mme Florence GALL, Conseillère municipale de la liste « Vincennes + », relative au fonds friches et collège Saint-Exupéry : quel calendrier ? quelle transparence ?

M. Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire, chargé des grands projets, des équipements publics, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à une question de Mme Maria Carolina MEZA-CAMPUZANO, Conseillère municipale de la liste « Vincennes + », relative au projet immobilier de la Villa Aubert.

Mme Charlotte LIBERT-ALBANDEL, Maire, répond à une question de Mme Chantal BALAGNA-RANIN, Conseillère municipale de la liste « Vincennes à gauche pour un front citoyen, écologiste et solidaire », relative aux questions orales posées lors du Conseil municipal.

Mme Josy TOP, Adjointe au Maire, chargée de la démocratie participative et de la santé, répond à une question de Mme Lucie-Anna ODDON, Conseillère municipale de la liste « Avec vous pour Vincennes », relative à la pandémie.

§

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 6 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **le compte rendu de la séance du 8 juillet 2020.**

I. CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL

- ▷ **ADOPTE**, à la majorité 9 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, **Le règlement intérieur du Conseil municipal.**

II. FINANCES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstention(s) : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, **la décision modificative n°1 pour l'exercice 2020 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 213 180 € pour le budget principal de la ville.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstention(s) : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, **la décision modificative n°1 pour l'exercice 2020 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 213 000 € pour le budget annexe du centre aquatique le Dôme.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **les comptes financiers annuels établis par le comptable et le compte rendu de la gestion de la liquidation établi par le liquidateur pour l'année 2019 de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes qui font apparaître un exercice bénéficiaire de 506 019,80 € et décide d'affecter le montant du résultat bénéficiaire de l'exercice 2019 de 506 019,80 € en totalité sur le compte 110 " report à nouveau".**

III. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, **d'instaurer à compter du 1^{er} octobre 2020, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans les conditions indiquées dans la délibération du Conseil Municipal DE-17-09-05 en date du 27 septembre 2017 pour plusieurs Cadres d'emplois.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **les modifications portées au tableau des effectifs du personnel communal.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **la mise en place du télétravail ponctuel.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **la convention de mise à disposition de personnel entre la commune et l'Etablissement Public Territorial suite au transfert des compétences « gestion des déchets ménagers et assimilés » et « eau et assainissement » et autorise Madame le Maire à la signer.**

IV. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, **la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 089 000 € souscrit par la société Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°102203 constitué de 4 lignes du Prêt. Ce Prêt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de l'immeuble de logements sociaux, sis 25 rue de Lagny à Vincennes.**
- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, **à la société Immobilière 3F une subvention pour surcharge foncière d'un montant de cinq cents mille euros (500 000€), afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération de réhabilitation des immeubles de logements sociaux, sis 25 rue de Lagny à Vincennes.**
- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, **à la société I3F une subvention pour surcharge foncière d'un montant de huit cent quatre-vingt mille euros (880.000€), pour la réalisation d'un**

programme de 22 logements sociaux (7PLAi/15PLS) situés au 142-144 rue de Montreuil à Vincennes.

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention réservant 4 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société Immobilière 3F, en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière concernant l'opération de construction de 22 logements sociaux (7PLAi/15PLS) sis 142-144, rue de Montreuil à Vincennes et autorise Madame le Maire à la signer.**
- ▷ **ATTRIBUE, à l'unanimité, à la société I3F une subvention pour surcharge foncière d'un montant d'un million d'euros (1.000.000 €), pour la réalisation d'un programme de 25 logements sociaux (10PLUS/8PLAi/7PLS) situés au 20, rue de Belfort à Vincennes.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention réservant 8 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société Immobilière 3F, en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière concernant l'opération de construction de 25 logements sociaux (10PLUS/8PLAi/7PLS) sis 20, rue de Belfort à Vincennes et autorise Madame le Maire à la signer.**
- ▷ **ATTRIBUE, à l'unanimité, à la société I3F une subvention pour surcharge foncière d'un montant de cinq cent vingt mille euros (520.000€), pour la réalisation d'un programme mixte de 31 logements dont 13 sociaux (5PLUS/4PLAi/4PLS) situés 2-4, avenue Paul Déroulède à Vincennes.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention réservant 3 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société Immobilière 3F, en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière concernant l'opération de construction mixte de 31 logements dont 13 sociaux (5PLUS/4PLAi/4PLS) sis 2-4, avenue Paul Déroulède à Vincennes et autorise Madame le Maire à la signer.**
- ▷ **ATTRIBUE, à la majorité 5 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, à la SA d'HLM LOGIREP une subvention pour surcharge foncière de quatre cent vingt mille euros (420.000 €) pour l'opération de construction de 22 logements dont 14 sociaux (4 PLUS/5PLAi/5PLS), 8 libres et 1 commerce sis 15, avenue du Château à Vincennes.**
- ▷ **APPROUVE, à la majorité 5 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, la convention réservant 5 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société LOGIREP, en contrepartie de la subvention de surcharge foncière pour l'opération de construction de 22 logements dont 14 sociaux (4 PLUS/5PLAi/5PLS), 8 libres et 1 commerce sis 15, avenue du Château à Vincennes et autorise Madame le Maire à la signer.**
- ▷ **ATTRIBUE, à l'unanimité, à la SA d'HLM LOGIREP une subvention pour surcharge foncière d'un montant de trois cent soixante-quinze mille euros (375.000€), pour l'opération d'acquisition-amélioration de 15 logements locatifs sociaux (5PLAi/6PLUS/4PLS) sis 7/9, rue Georges Huchon à Vincennes.**

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant 4 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société LOGIREP, en contrepartie de la subvention de surcharge foncière pour l'opération d'acquisition-amélioration de 15 logements sociaux (5PLAI/6PLUS/4PLS) sise 7-9, rue Georges Huchon à Vincennes et autorise Madame le Maire à la signer.
- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, à la SA d'HLM LOGIREP une subvention pour surcharge foncière de neuf cent soixante mille euros (960.000 €) pour l'opération de construction de 24 logements sociaux (8PLUS/9PLAI/7PLS) et un commerce, sis 166, rue Diderot à Vincennes ;
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant 7 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société LOGIREP, en contrepartie de la subvention de surcharge foncière pour l'opération de construction de 24 logements sociaux (8PLUS/9PLAI/7PLS) et un commerce, sis 166, rue Diderot à Vincennes et autorise Madame le Maire à la signer.
- ▷ **ACCORDE**, à la majorité 5 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de neuf millions d'euros (9.000.000 €) souscrit par la VINCEM auprès de la Banque des Territoires -Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°112090 constitué d'1 ligne du Prêt. Ce prêt est destiné au portage foncier de l'opération « Villa Aubert » comprenant 11 logements sociaux familiaux, 60 logements sociaux pour étudiants, 78 logements en accession, sis 74 à 84bis, avenue Aubert – 21 rue Victor Basch – 1, rue Massue à Vincennes.
- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, à la VINCEM une subvention pour surcharge foncière d'un montant de quarante mille euros (40 000€), afin d'assurer l'équilibre financier de l'acquisition-réhabilitation d'un logement social (PLAI) sis 3, rue des Sabotiers à Vincennes.

V. SOLIDARITÉS, HANDICAP

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du bilan annuel établi par la Commission communale pour l'accessibilité au titre de l'année 2019, dont l'ampliation sera transmise au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables concernés par le rapport.

VI. HANDICAP

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du bilan annuel du Plan Handicap 2017/2021 au titre de l'année 2019.

VII. DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à la majorité 9 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, de la présentation du bilan 2019 de la Charte 21.
- ▷ **PREND ACTE**, à la majorité 9 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, de la présentation du bilan 2019 de l'Acte II de l'Agenda 21.

VIII. DÉVELOPPEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉCONOMIQUE,

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à la majorité 2 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, BALAGNA-RANIN, la rétrocession du bail commercial situé 4 rue Lejemptel à la SARL « LA BOTTEGA DEL POZZO » représentée par Monsieur Vittorio DEL POZZO et Madame Chloé VASSEUR DESPERRIER.

IX. PETITE ENFANCE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, les conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'attribution de subventions pour les travaux réalisés dans les crèches, André-Bonhême, Jean-Burgeat, Berthe-Campergue, Domaine du Bois, Jarry, Robert-Jobard et Laitières et autorise Madame le Maire à les signer.

X. TOURISME, RELATIONS INTERNATIONALES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le principe d'une tarification, à compter du 1^{er} octobre 2020, du topoguide « *Le tour de Paris à pied* ».
- ▷ **DÉSIGNE**, à l'unanimité, Mme Brigitte GAUVAIN en qualité de représentante de la commune au sein des instances du Comité départemental du tourisme du Val-de-Marne – Val-de-Marne Tourisme & Loisirs.

XI. SANTÉ

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la Convention d'aide au fonctionnement d'un projet local dans le cadre du soutien de la fonction parentale, proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et autorise Madame le Maire à la signer.

XII. JEUNESSE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN, la convention relative à la mise en place des « Colos apprenantes » dans le cadre des vacances apprenantes, proposée par l'Etat et autorise Madame le Maire à la signer.

XIII. SPORTS

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, **Madame le Maire à signer la convention relative aux modalités de versement par le Département d'une aide exceptionnelle aux villes, comportant notamment l'attribution d'une subvention de 20 000 €**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN, - 1 ne prend pas part au vote : M. RIBET, **l'avenant n°3 visant à modifier les horaires de mise à disposition des équipements sportifs prévus dans la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Rugby Club de Vincennes et autorise Madame le Maire à le signer.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN, - 1 ne prend pas part au vote : M. RIBET, **l'avenant n°4 visant à modifier les horaires de mise à disposition des équipements sportifs prévus dans la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Club olympique vincennois et autorise Madame le Maire à le signer.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **l'avenant n°4 visant à modifier les horaires de mise à disposition des équipements sportifs prévus dans la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Vincennes Volley Club et autorise Madame le Maire à le signer.**
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, **le Maire à solliciter une subvention dans le contexte de la labellisation de son projet de Maison sport-santé, après étude du dossier par le Comité de programmation national.**

- VŒUX

- ▷ **Madame le Maire met aux voix la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par la liste « Vincennes à gauche pour un front citoyen, écologiste et solidaire », demandant une information actualisée sur la situation sanitaire, confirmée à l'unanimité**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **le vœu proposé par la liste « Vincennes à gauche pour un front citoyen, écologiste et solidaire », demandant :**
 - un bilan régulier de la situation sanitaire à Vincennes afin d'être informés, sans créer de panique, du nombre de cas recensés sur la première période, ainsi que sur la période actuelle, et les dispositions prises en conséquence
 - ou au moins qu'il en soit fait communication aux membres du conseil municipal.

▷ **Madame le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu **présenté par la liste « Vincennes + », demandant le retrait du projet de loi remettant en cause l'interdiction des néonicotinoïdes, infirmée** à la majorité (9 voix pour : Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZACAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN - 34 voix contre : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, Mme BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, M. VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI



Madame le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 8 décembre 2020.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la fin du détachement sur emploi fonctionnel de la Directrice générale adjointe des services en charge des ressources.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

**La Présidente,
Charlotte LIBERT-ALBANEL**

**La Secrétaire,
Marie-Madeleine ALBERT**

Conseil municipal du 30 septembre 2020
Question orale posée par Christophe Ribet
Pour la liste « Vincennes Respire »
concernant le stationnement illégal sur les pistes cyclables

Madame la maire,
Monsieur l'adjoint à la maire en charge de la sécurité publique,

Chaque jour, nous sommes alertés sur les réseaux sociaux d'actes de délinquances se déroulant dans les rues de Vincennes. Je veux parler ici du stationnement illégal des voitures sur les pistes cyclables. Et si je parle de délinquance et non d'incivilité comme certains voudraient qualifier ce comportement délictueux, c'est que ces actes mettent gravement en danger la vie des cyclistes lorsqu'ils doivent contourner ces obstacles.

La semaine dernière, rue de Montreuil entre l'avenue de la République et la rue de Fontenay, un usager a pu constater 3 camions garés sur la piste sur moins de 100 mètres. Avenue de Paris, les balises rouge et blanche installées par le département sont déplacées afin de pouvoir se garer plus facilement sur les pistes cyclables. Et tout ceci se déroule avec un fort sentiment d'impunité pour ces personnes qui dérogent aux règles.

Madame la maire, Monsieur l'adjoint à la maire en charge de la sécurité de tous les publics, quel plan d'action avez-vous prévu de mettre en place pour faire cesser ces agissements délictueux et pour protéger l'intégrité physique des usagers des pistes cyclables ?

Je vous remercie.

Conseil municipal du 30 septembre 2020
Question orale posée par François EPINAT
Pour la liste « Vincennes + »

« Pistes cyclables »

Madame le maire,
Chers conseillers,

Nous nous réjouissons de constater que le vélo continue de conquérir le cœur des françaises et des français et de s'inscrire toujours plus durablement dans les mœurs des franciliens.

En septembre la fréquentation des pistes cyclables parisiennes a encore cru de 10% par rapport au précédent record de juillet et preuve de l'engouement des val de marnais pour la petite reine, nous avons eu le plaisir de couronner l'avenue de fontainebleau au KB du titre de piste la plus utilisée d'Ile de France.

Signe d'une transformation profonde de nos rapports à la mobilité, un récent sondage révèle que 59% des habitants du Grand Paris souhaitent une limitation de la place de la voiture en ville et un développement d'une politique cyclable plus ambitieuse et dans ce même sondage, ce sont 64% des sondés qui expriment leur souhait de voir les coronapistes se pérenniser.

Et pourtant, dans le même temps, nous nous inquiétons de voir les conditions pour les usagers se dégrader. De la disparition des pistes temporaires de Saint Maur et de Créteil à la très visible dégradation progressive (effacement des bandes et déplacement systématique des plots de protection) de celle de l'avenue de Paris, l'automne s'annonce dangereux pour les cyclistes.

Alors oui, il n'est pas du ressort de la ville de Vincennes d'entretenir ou de décider du sort de cette artère majeure du RER V mais il est du ressort de la police municipale d'en assurer l'accessibilité particulièrement aux heures de pointes. Et sur ce sujet, nous ne pouvons que constater que pas assez n'est fait.

Aussi, nous souhaiterions connaître la position tenue par la ville de Vincennes dans le cadre de la concertation avec le département pour la pérennisation des pistes. Et savoir quels efforts vont être faits pour assurer une meilleure sécurité des cyclistes sur les voies cyclables de Vincennes.

Réponse de M. Robin LOUVIGNE, Adjoint au Maire chargé du Cadre de vie, des Mobilités et de la Propreté, aux questions orales posées par M. Christophe RIBET, conseiller municipal de la liste « Vincennes respire » et par M. François ÉPINAT, Conseiller municipal de la liste Vincennes +

Chers collègues,

Vous nous interrogez sur les conditions de circulation auxquelles sont confrontés les cyclistes Avenue de Paris.

Les effectifs de la police municipale passent régulièrement sur cette voie pour veiller au respect des règles de stationnement, et notamment aux infractions commises sur la piste cyclable. Ils y évincent régulièrement les contrevenants stationnés et, en additionnant les verbalisations réalisées sur le terrain par les agents et les vidéo-verbalisations, ce sont près de 200 verbalisations qui ont eu lieu depuis la mi-mai. En outre, des opérations communes de contrôles routiers ont été réalisées par deux fois avec les effectifs de la police nationale, et au cours de ces opérations des conducteurs de véhicules motorisés qui circulaient sur cette piste ont été verbalisés.

Les services départementaux, garants des dispositifs qu'ils ont mis en œuvre, interviennent quotidiennement pour reposer les plots et assurer l'accessibilité de cette piste. La fréquence des difficultés montre clairement une chose : aussi louable que soit l'intention, les dispositifs provisoires répondent mal à ces enjeux. Sur les autres voies, comme la rue de Montreuil par exemple, la vidéoverbalisation fait également son œuvre. Il est important de rappeler que ce n'est pas parce que vous ne voyez pas de papillons sur les pare-brises que les véhicules n'ont pas été verbalisés !

Madame le Maire l'avait annoncé dès la mise en place, les mesures temporaires que nous avons prises, notamment rue Diderot et rue de Montreuil, n'avaient pas fait l'objet d'une concertation préalable, n'avaient pas été précédés d'études techniques abouties sur les usages, et ne ressemblaient pas, dans leurs configurations, à ce que doivent être des aménagements sécurisés pérennes.

Ces sujets donneront lieu à concertation, parce que comme vous, nous sommes attachés à recueillir l'avis des Vincennois concernés et parce que nous considérons que ces questions nécessitent une vraie réflexion. Pour votre information, nous sommes d'ailleurs, conjointement avec Montreuil, en train de procéder aux études de comptage qui nous permettront ensuite de concerter sur le secteur Diderot et Solidarité.

Quant à l'avenue de Paris, il faut avoir en tête que cette voie est bordée de nombreux commerces et donc de besoins de livraisons, et que plusieurs lignes de bus l'empruntent ; d'autres enjeux sont aussi à prendre en compte et font l'objet de discussions avec notamment la RATP et la ville de Paris, autour de l'aménagement de la gare routière et de la continuité des liaisons. Pour toutes ces raisons, la pérennisation de ces pistes nécessite davantage que des aménagements à la marge et des coups de peinture, mais une vraie prise en considération de la place des cyclistes sur les espaces aménagés à cet effet.



Conseil municipal du 30 septembre 2020
Question orale posée par Annick Le Calvez
Pour la liste «Vincennes Respire »
sur la qualité de l'offre proposée pendant les manifestations commerciales

Madame le Maire et Cher-e-s Collègues,

Nous avons tous vu ce week end l'animation « marché gourmand » place Pierre Sépard devant le RER.

L'appellation « Marché gourmand » nous semble un peu galvaudée. Cette vingtaine de stands vendant des produits régionaux nous interroge.

Nombreux sont les reportages télévisés qui démontrent que la plupart du temps ces marchandises sont de piètre qualité, souvent provenant d'une production très éloignée de l'origine régionale qu'ils affichent, à la limite de la tromperie.

Avez-vous, dans ce cas précis, une réelle visibilité sur la qualité de ce qui est vendu ?

Sans se restreindre à ce marché gourmand, élargissons notre réflexion au marché de Noël.

Nous avons pu voir dans le dossier « décisions du Maire » que le marché pour l'exploitation du marché de Noël pour les trois années à venir a été attribué à la société CODECOM. Je ne saurais dire si c'est déjà cette société qui exploitait le marché de Noël les années précédentes mais là encore, nous avons pu constater ces dernières années une qualité toute relative des produits proposés.

Les chalets en bois ne peuvent servir de prétexte à un déballage de pacotilles de provenance lointaine souvent peu en rapport avec l'esprit de Noël.

Tous ces rendez-vous sont des temps d'animation que les Vincennois apprécient et qui attirent un large public.

Notre ville est riche d'artisans qui oeuvrent dans de nombreux domaines et qui pourraient, à cette occasion, promouvoir leur travail et vendre des objets de qualité que nous aurions plaisir à offrir.

Quelle garantie pouvez-vous nous apporter, Madame le Maire, pour que les prochaines manifestations commerciales tendent vers plus de qualité et ne s'arrêtent pas à une simple commercialisation de l'espace public vincennois ?

Réponse de Mme Odile SÉGURET, Adjointe au maire chargée du Développement économique et de l'Emploi, à la question orale posée par Mme Annick LE CALVEZ, Conseillère municipale de la liste « Vincennes Respire »

Chère collègue,

Vous évoquez la qualité des produits proposés sur le « marché campagnard » organisé le week-end dernier place Pierre-Semard. Cette animation est entièrement organisée par l'association de commerçants Lacomidi, et la Ville n'est pas impliquée dans cet événement. Je vous invite en conséquence à faire directement part de vos remarques à l'association.

Vous évoquez en second lieu le Marché de Noël.

Pour être tout à fait précis, deux événements de ce type ont lieu en fin d'année. Le premier, proposé sur trois jours dans les rues du centre-ville, est là encore organisé par Lacomidi.

L'autre, organisé sur deux semaines et demi jusqu'au 24 décembre et dénommé « Village de Noël », est proposé par la Ville. C'est cet événement qui a été confié à la société Codecom. Il était organisé ces dernières années autour de l'hôtel de ville, et aura lieu cette année place Pierre-Semard, compte tenu de la présence à venir des échafaudages dans le cadre des opérations de nettoyage et ravalement de notre mairie.

Nous serons d'accord sur un point : ce rendez-vous est apprécié des Vincennois et contribue à l'attractivité de notre ville. S'il est autant fréquenté, c'est qu'il propose des produits de qualité, correspondant à une demande de petits cadeaux pour la période des fêtes de fin d'année. Nous avons en effet souhaité que figure comme critère de sélection, dans le marché public que vous évoquez, « la typologie des exposants, la qualité et le caractère artisanal des produits, l'adéquation des produits présentés par rapport au thème de Noël et la répartition équilibrée » des types de produits.

Je vous le confirme, notre ville est riche d'artisans de qualité, et certains d'entre eux tiennent un stand au Village de Noël : il reste que louer un chalet est une démarche volontaire, qui ne correspond pas forcément aux envies ou aux plans de développement des uns ou des autres. Je vous laisserai en tous cas le soin de dire vous-même à ceux qui étaient présents qu'ils ont déballé de la pacotille... !

Je vous rappelle quand même qu'étaient présents l'an passé, entre autres, un artisan santonnier, un créateur de bijoux en pierres semi-précieuses, un chapelier, un vendeur de cachemire, une épicerie québécoise, une épicerie corse, un viticulteur champenois et un vendeur de décorations de Noël. En ce qui concerne les commerçants vincennois, ils nous ont proposé un stand de maroquinerie, un stand de doudounes légères, des churros et un stand de cuisine orientale.

Les Vincennois et les nombreux visiteurs du Village de Noël ont, en ce qui les concerne, trouvé que l'offre proposée dans ces chalets correspondait à leur attente. Soyez en certaine, nous aurons la même exigence de qualité et de diversité concernant les exposants que nous retiendrons cette année.



Conseil municipal du 30 septembre 2020
Question orale posée par Olivier Sester pour la liste « Vincennes Respire »
Avons-nous vraiment besoin de la 5G à Vincennes ?

Madame la Maire, cher.e.s collègues,

Vous le savez, la 5G, cette nouvelle technologie de transmission sans fil entre mobile, va être déployée très prochainement et sa mise en service partielle est prévue début janvier 2021. Le débat fait rage actuellement et les caricatures ne manquent pas, entre d'un côté les promoteurs béats du progrès, et de l'autre ceux qui seraient des technophobes par nature, voir des partisans d'un mode de vie «Amish ».

Au delà de ces clichés, il convient de reconnaître que l'arrivée de la 5G soulève de très nombreuses questions qui ne peuvent être occultées. Avec cette technologie, c'est un nouveau modèle de société qui nous est imposé insidieusement et sans débat : avons nous besoin de regarder des vidéos en 4K sur nos smartphones ? Souhaitons nous un monde d'objets connectés qui communiqueraient entre eux à notre insu? Ou que nos enfants passent encore plus de temps sur leurs écrans ?

Le bilan énergétique de la 5G est incompatible avec l'accord de Paris car même si la 5G est plus économe que la 4G (par bit transmis), les opérateurs reconnaissent eux-mêmes que la multiplication par 10 du débit va aggraver rapidement le bilan carbone des opérateurs, tout cela en contradiction avec nos objectifs climatiques.

A Vincennes, ville très dense, le déploiement de la 5G et la multiplication des antennes relais qu'elle induit va se heurter à la double opposition, d'une part des habitants qui sont de plus en plus hostiles à l'installation de nouvelles antennes sur leur immeuble, et d'autre part, au fait qu'une large partie de notre ville est située dans le périmètre d'un monument historique.

Enfin, il faut rappeler que les participants à la Convention Citoyenne pour le Climat ont demandé d'«instaurer un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat ».

Pour toutes ces raisons, il serait raisonnable et responsable de prendre le temps d'analyser les conséquences l'arrivée de la 5G sur notre quotidien. A l'instar de nombreuses autres communes (Rennes, Bordeaux...), la Ville de Vincennes serait-elle donc prête à un décréter un moratoire sur le déploiement de la 5G sur son territoire ?

Réponse de M. Bruno CAMELOT, Adjoint au maire chargé du Développement durable, à la question orale posée par M. Olivier SESTER, Conseiller municipal de la liste « Vincennes Respire »

Cher collègue,

Le déploiement futur de la 5G sur le territoire national peut amener légitimement chaque concitoyen à s'interroger. Le débat qui s'installe dans les médias notamment, s'en fait d'ailleurs l'écho. Et si chacun de nous peut avoir un avis sur le sujet, les contours du mandat qui est le nôtre ne nous accordent pas la possibilité de remettre en cause ce futur déploiement.

Décréter un moratoire au niveau local n'aurait guère d'impact sur la décision finale et vouloir faire croire le contraire à nos concitoyennes et concitoyens serait leur mentir.

Une enquête d'opinion de l'Ifop, datée du 17 septembre, nous précise d'ailleurs que les Français sont majoritairement pour la mise en œuvre de cette nouvelle technologie qui promet des débits cent fois plus rapides et des avancées technologiques dans de nombreux domaines, tout en étant sensibles aux différents effets que la 5G pourrait avoir sur notre environnement et nos modes de vie.

63% de la population souhaitent que les pouvoirs publics facilitent le déploiement de la 5G. Selon cette même étude, 57% des sympathisants du parti Europe Ecologie Les Verts y sont favorables.

Hier encore, à l'occasion du débat sur le Grand Paris organisé par La Tribune, la maire de Paris, par exemple, faisait savoir qu'elle n'était pas favorable à un moratoire sur ce sujet.

La crainte souvent exprimée sur la 5G n'est pas le risque sanitaire, mais la question de la sécurité des données et le respect de la vie privée ; des sujets sur lesquels travaillent d'ailleurs mes collègues Alida VALVERDE et Mamedi DIARRA dans le cadre de leurs délégations. Une problématique abordée également tout récemment à Vincennes lors du Forum des Interconnectés. Ces nouvelles technologies à la condition qu'elles soient accessibles à tous, pouvant faciliter de nouvelles relations entre les citoyens et nos administrations.

N'ayant donc pas directement la main sur le déploiement de la 5G sur nos territoires, nous préférons agir localement sur des sujets qui sont, pour le coup, de notre ressort

La majorité municipale, consciente des conséquences de l'encombrement des réseaux actuels et futurs, plaide pour une sobriété numérique, et la réduction de l'impact environnemental de ces technologies, dans le cadre de sa Charte 21, ou du Comité Local de Concertation sur les Ondes, ainsi qu'une sensibilisation des plus jeunes notamment, à ce risque de « surconsommation numérique ».

N'opposant ainsi pas technologie et environnement, la municipalité accompagnera à la place qui est la sienne, avec vigilance et concertation, dans le respect de la loi, le développement de ces nouvelles fréquences.



Conseil municipal du 30 septembre 2020
Question orale posée par Quentin Bernier
Pour la liste « Vincennes Respire »
sur les arbres aux abords du château de Vincennes

Madame la Maire, chers collègues,

Lors du lancement des travaux de restauration du mur de contrescarpe, côté extérieur, en septembre 2019 sous la supervision de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (Oppic), le conseil municipal de Vincennes a voté à l'unanimité un vœu présenté par ma collègue Muriel Hauchemaille « *pour que les arbres situés aux abords du Château de Vincennes ne soient pas coupés* », demandant à Madame la « *Maire de Vincennes de prendre toute mesure nécessaire auprès des autorités compétentes pour que :*

- les arbres situés aux abords du château de Vincennes ne soient pas coupés dès lors qu'ils ne mettent pas en péril ce bel édifice historique et

- chaque arbre coupé pour des raisons de sécurité constatées de façon indiscutable soit systématiquement remplacé. »

Pouvez-vous nous exposer les mesures concrètes de vigilance et pilotage opérées notamment auprès de la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) et les autres acteurs de ce chantier ?

Je vous remercie pour votre attention sur ce sujet touchant à la préservation de notre patrimoine histoire et végétal en temps d'urgence climatique, chaque arbre se révélant précieux dans la lutte contre le réchauffement climatique avec la nécessité de construire un Territoire résilient pour répondre aux effets du changement climatique.

Réponse de M. Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au maire chargé des Grands Projets, à la question orale posée par M. Quentin BERNIER-GRAVAT, Conseiller municipal de la liste « Vincennes Respire »

Cher Collègue,

L'État, qui a engagé depuis de nombreuses années, par le biais de son Protocole Culture-Défense, un programme ambitieux de restauration sur les bâtiments emblématiques du Château (Donjon, Sainte-Chapelle, Pavillons royaux...), s'attache désormais à embellir l'aspect extérieur du monument en restaurant et consolidant ses murs d'enceinte – et chacun peut s'en féliciter.

Les travaux en cours, menés comme vous l'indiquez par l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC), ont pour objet le renforcement des murs de contrescarpe, et ne sont pas de notre ressort. Nul projet paysager dans l'immédiat donc, avec cette opération, dont le but, sur un monument dont vous conviendrez qu'il serait impardonnable de ne pas l'entretenir, est d'assurer la pérennité de certains éléments menacés par le temps ou les eaux de ruissellement... Aucun arbre n'est concerné par cette opération.

La question que vous posez semble opposer préservation des arbres et du Château. Nous l'avons rappelé en décembre dernier en évoquant ces travaux : ce qui touche au Château mérite une hauteur de vue à l'échelle du patrimoine historique qu'il représente.

Le traitement des abords du Château est une préoccupation récurrente partagée par les différents acteurs institutionnels du site. Il relève à la fois de la Ville de Vincennes (abords Nord et Ouest) et de la Ville de Paris (abords Est et Sud), sur une domanialité particulièrement complexe, faite de propriétés multiples avec diverses autorisations d'occupation temporaire.

La Ville de Vincennes s'est de longue date soucieuse d'améliorer l'intégration du Château dans son environnement en incluant le traitement de son périmètre (côté avenue de Paris) dans une vaste opération d'aménagement urbain : le Projet de Ville, qui a été pensé pour favoriser les liens historiques de la ville avec le Château et le Bois. Initiés en 2011 après 4 ans de concertation, les travaux ont été menés pendant 7 ans dans l'ensemble du centre-ville de Vincennes, et ont commencé l'an passé à aborder désormais leur dernière étape, l'avenue de Paris, avec ses trottoirs nord.

Parallèlement, nous travaillons avec les services affectataires du Château, et Annick Voisin ne manquera pas de vous en parler en temps voulu, sur la tenue, comme nous nous y sommes engagés, d'initiatives culturelles et de spectacles innovants qui concourront à la valorisation et au renouveau du Monument.

Des échanges ont lieu sur les abords entre l'ensemble des acteurs concernés : OPPIC, DRAC, Architecte en Chef des Monuments historiques, collectivités afin que, le moment venu, ce sujet aux multiples acteurs et financeurs soit traité de manière satisfaisante pour tous. Alors oui, comme dans toutes les opérations que nous menons, la question du patrimoine arboré sera évidemment abordée avec l'attention qu'elle mérite. Oui, comme nous l'avons écrit, nous préserverons le patrimoine végétal et planterons des arbres dès que cela est techniquement et réglementairement possible.

La question n'est pas de s'interroger à courte vue sur la gestion des talus par l'OPPIC dans le cadre des travaux de consolidation qu'il mène, mais de savoir quelle place occupe un monument millénaire dans notre environnement aujourd'hui et dans les décennies qui viennent : doit-il rester enclavé dans un paysage urbain très dense, retranché à l'abri de fossés profonds et à l'arrière de glacis vallonnés et aux contours inégaux, ou mérite-t-il, tout simplement, un traitement à sa mesure ? C'est en ce sens que nous sommes déterminés à œuvrer.



Madame la Maire, chers collègues

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, entrée en vigueur en 2017, a réécrit en ce sens l'article 60 du Code civil :

« Toute personne peut demander à l'officier de l'état civil à changer de prénom. La demande est remise à l'officier de l'état civil du lieu de résidence ou du lieu où l'acte de naissance a été dressé. (...) La décision de changement de prénom est inscrite sur le registre de l'état civil. »

Cette procédure déjudiciarisée de changement de prénom en mairie rencontre un écho particulier pour les personnes transgenres, à quelque stade de leur transition personnelle, qu'il y ait ensuite ou pas une procédure de changement de mention de genre en tribunal.

Dans les faits, cette démarche en théorie simplifiée peut se révéler pénible et infructueuse pour la personne concernée, pouvant se heurter, soit par méconnaissance de la loi, soit par transphobie, à une mauvaise application de ce droit et parfois hélas à un accueil qui laisse à désirer.

Les services d'état civil de notre commune ont-ils, d'une part, déjà éprouvé une difficulté dans la mise en oeuvre de ce droit et, d'autre, part, sur le plan plus général de lutte contre les LGBTphobies, été formés sur ces thématiques ?

Par ailleurs, toute notre documentation et procédure impliquant des services municipaux pourrait-elle intégrer l'option de mettre « *autre* » ou autre formulation neutre pour les personnes transgenres ou en cours de transition ?

Ainsi, par exemple, lors de la création du compte citoyen, n'existent que les options « Féminin/Masculin » sans permettre aux personnes transgenres ou en cours de transition de se sentir ainsi reconnues.

Je vous remercie pour votre attention sur ce sujet touchant à l'intime et donc au bien-être de toute personne concernée.

Réponse de Mme Alida VALVERDE, Adjointe au maire,
à la question orale posée par Mme Muriel HAUCHEMAILLE,
Conseillère municipale de la liste « Vincennes Respire »

Chers collègues,

Depuis plusieurs années, notre ville a fait de l'accueil en mairie et du public en général sa priorité.

C'est, en effet, dans cet esprit que nous avons totalement réaménagé il y a quelques années notre hall afin d'offrir un accueil de qualité mais également de renforcer la confidentialité due à chaque concitoyenne et chaque concitoyen.

Comme les membres du personnel en charge d'un accueil physique ou téléphonique, les agents du service de l'État civil et de l'Accueil unique ont été formés à l'accueil des différents publics qu'ils peuvent rencontrer : administré en situation de handicap, public en situation familiale difficile, ...

Lors de ces formations nos agents communaux ont aussi été sensibilisés aux différentes évolutions juridiques à appliquer et notamment à la nouvelle procédure de changement de prénom.

Depuis 2019, le service a eu à connaître 4 changements de prénoms de personnes transgenres et cela n'a, à ma connaissance, posé aucune difficulté.

Concernant votre question sur la formulation neutre, nous veillons depuis la mise en place de cette loi en 2017 à simplifier nos différents formulaires en retirant quand cela n'a pas un caractère d'obligation la mention du sexe. C'est le cas sur le nouveau compte citoyen récemment modernisé où d'ailleurs la fonction « Madame/Monsieur » n'a plus de caractère obligatoire à renseigner.

Toutefois, en matière d'État-civil vous savez qu'il n'appartient pas à nos collectivités de faire les lois et que nous veillons à respecter les textes en vigueur.

Vous le voyez nous traitons avec humanité et modestie cette question.

Conseil municipal du 30 septembre 2020
Question orale posée par Florence GALL
Pour la liste « Vincennes + »

Fond friches et collège saint ex : quel calendrier ? quelle transparence ?

Le plan de relance présenté par le gouvernement va permettre la réalisation de nombreux projets concrets, et également d'avancer sur des dossiers complexes, souvent bloqués.

Je tiens ici à saluer la création du « fonds friches » : 300 M€ pour le financement des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles. Il doit permettre la réhabilitation d'environ 900 hectares de friches sur près de 230 sites.

Un de ces sites doit être le collège Saint-Exupéry.

En effet, la ministre du logement Emmanuelle Wargon a annoncé la semaine dernière à l'occasion d'un déplacement dans le Val-de-Marne que le « fonds friches » permettra de procéder à la dépollution des sols des collèges Saint-Exupéry à Vincennes et Josette et Maurice Audin à Vitry. A ce jour, le dossier était bloqué car ni le département, ni l'Etat, ni la ville ne voulait prendre en charge la dépollution.

Nous souhaitons que ce dossier ne soit plus géré de manière opaque par les élus locaux, que ce soit du département ou de la ville. Les citoyens doivent y être associés en toute transparence. A ce titre, nous souhaitons savoir quelles sont dans ce cadre les prochaines étapes ? Le comité de suivi doit être réuni prochainement. Qui en sont les participants ? Avez-vous à ce stade des éléments nouveaux à communiquer ? Un calendrier prévisionnel ? Est-ce que cette récente annonce va permettre de débloquent ce dossier ?

Nous espérons que vous saurez faire toute la transparence sur ce projet, qui a traumatisé et qui inquiète toujours de très nombreux Vincennois.

Réponse de M. Pierre LEBEAU, Premier Adjoint au maire,
à la question orale posée par Mme Florence GALL,
Conseillère municipale de la liste « Vincennes + »

Madame la Conseillère municipale, Chère collègue,

Je lis avec beaucoup d'attention mais aussi une certaine surprise votre question sur la situation du collège Saint-Exupéry et la pollution des sols qui le concerne depuis 2017.

Si nous nous réjouissons de la création du fonds friches qui pourrait permettre de contribuer à la réhabilitation du collège, je ne peux pas vous laisser affirmer que le dossier était bloqué car aucune institution ne voulait prendre en charge sa dépollution !

Il me semble indispensable de rappeler qu'une convention a été signée dans un premier temps pour fixer les conditions de participation financière de la Ville et du Département aux études préalables nécessaires à la dépollution. Ensuite, les compétences des différentes collectivités territoriales étant clairement établies dans notre pays, faut-il se souvenir que les collèges relèvent des départements tant pour leur construction que leur entretien ?

Par ailleurs, lorsqu'une avancée comme celle-ci permet de servir l'intérêt général, la satisfaction doit être collective. Alors ce soir, vous me permettez à mon tour de saluer l'implication toute particulière de l'un de nos trois parlementaires, le Sénateur Laurent Lafon sur ces sujets. Nommé Président de la commission d'enquête sur la pollution des sols, son travail de recherches et de terrain aura très largement participé aux conclusions émises. Avec Madame le Maire et Dominique LE BIDEAU, Conseillère départementale, aux côtés des familles vincennoises depuis le début de cette crise, je ne doute pas un seul instant que les difficultés dans lesquelles le Sénateur les a accompagnées, auront été pour lui une grande motivation à faire avancer ces sujets.

Bien sûr, nous saluons également l'annonce d'Emmanuelle WARGON qui à quelques semaines d'une période électorale a préféré communiquer ces éléments par voie de presse plutôt que par un contact direct avec les élus locaux que nous sommes et qui suivons cette affaire depuis trois ans maintenant ...

S'agissant du Comité de suivi, je peux comprendre que vous n'ayez pas l'historique du dossier et parler « de gestion opaque n'engage que vous !
Néanmoins, sachiez-vous que c'est Madame le Maire qui par un courrier adressé au sous-Préfet en date du 5 février 2018 demandait la possibilité de constituer un Comité de suivi afin qu'une instance de dialogue officielle soit créée ? Initiative qui a d'ailleurs été saluée par l'ensemble des participants chaque fois qu'il s'est réuni.

En effet, ce comité de suivi se tiendra dans quelques jours. Co-présidé par le Maire et Evelyne RABARDEL, Vice-Présidente en charge des collèges au sein du Conseil départemental, il se déroulera en présence du Sous-Préfet et de l'ARS.

Les associations de parents d'élèves, de riverains, environnementales, la Directrice Académique et les représentants du Conseil d'Administration du collège, les services de l'Etat en matière d'environnement et ceux du département assisteront à cette séance.

Pour vous rassurer : comme les deux premières éditions, ce comité prévoit un ordre du jour et des éléments concrets à communiquer aux personnes présentes. Il sera aussi l'occasion de questions / réponses avec nos interlocuteurs que nous n'avons pas pu rencontrer sur ce dossier depuis plusieurs mois ? A l'issue de ce comité, une information sera faite à l'ensemble des élus et aux Vincennois.

Aussi, vous comprendrez que nous ne pouvons vous en dévoiler le contenu ce soir ; non pas par manque de transparence mais par respect pour nos partenaires qui sont les premiers concernés !

Conseil municipal du 30 septembre 2020
Question orale posée par Maria Carolina MEZA CAMPUZANO
Pour la liste « Vincennes + »

« Villa Aubert »

Nous suivons avec attention le projet immobilier « Villa Aubert » qui va impacter durablement le développement de notre ville.

Selon les informations disponibles, ce projet inclut trois catégories de logement :

- 11 logements sociaux familiaux,
- 60 logements sociaux pour étudiants de petite taille,
- 78 logements en accession.

Au-delà du nombre de logements par catégorie, pouvez-vous nous dire quelle surface a été réservée pour du logement social et quelle surface a été réservée pour du logement privé ?

Le projet prévoit également la construction de 142 places de stationnements réparties sur 2 niveaux de sous-sol.

La politique de stationnement est un outil majeur pour encourager la réduction de la place de la voiture en ville. Sur cette opération, il n'y a pas d'obligation de créer autant de places de stationnement. Compte tenu de la proximité du métro et du RER, il ne nous semble pas indispensable de mobiliser des ressources financières et des ressources naturelles à cet effet. Sans mentionner l'impact carbone qui va découler des travaux et de l'usage.

D'ailleurs dans certains secteurs de la ville de Vincennes il n'y a pas d'obligation de construire de parking. Pouvez-vous nous expliquer comment a été fait le choix de ces 142 places de stationnement ?

Réponse de M. Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au maire chargé des Grands Projets, des Équipements publics, de l'Urbanisme et de l'Habitat
à la question orale posée par Mme Carolina MEZA-CAMPUZANO
Conseillère municipale de la liste « Vincennes + »

Chère Collègue,

Vous nous interrogez sur le projet de la villa Aubert. Vous me permettrez, avant de vous répondre sur les chiffres que vous évoquez, de rappeler quelques éléments d'historique sur ce projet.

Laissés à l'abandon par leurs propriétaires, les lieux, immeubles d'habitation, entrepôts, terrains, étaient au fil des ans tombés dans un état de vétusté, de délabrement voire de dangerosité qui ont conduit au départ progressif de ses occupants. Une telle situation, rendant impropre à l'habitation un nombre important de mètres carrés en plein cœur de Vincennes, nous imposait d'agir.

C'est ainsi qu'en juin 2013, après discussion à l'amiable avec les propriétaires pendant des mois, le Conseil municipal avait approuvé le principe d'une acquisition des parcelles constituant l'impasse Lenain par voie d'expropriation, et autorisé la saisine du Préfet du Val-de-Marne pour l'ouverture d'une enquête publique. Le 31 décembre 2014, le Commissaire enquêteur émettait un avis favorable sur le projet, et le 17 avril 2015 le Préfet du Val-de-Marne déclarait d'utilité publique la réalisation de l'opération de l'impasse Lenain. En mai 2019, le Conseil d'Etat rejetait le recours du propriétaire des lieux sur la déclaration d'utilité publique.

Depuis, et comme vous l'évoquiez dans votre question, la Ville a délivré le 16 juillet dernier à la Vincem un permis de démolir puis de construire pour l'opération « Villa Aubert ». Le projet, et vous pouvez facilement retrouver ces chiffres en toute transparence sur le site de la Vincem, propose la construction de 155 logements répartis en 79 logements en accession et 76 logements sociaux, dont une résidence étudiante de 65 logements et 11 logements sociaux familiaux.

En termes de surface, comme cela avait été présenté lors de la réunion publique du 24 septembre 2018, les logements en accession représentent 5 564,54 m², et les logements sociaux 2804,95 m², soit 33,5 %. En nombre de logements, 49 % d'entre eux sont sociaux. S'y ajoutent 616,98 m² dédiés à la future crèche.

Quant aux 142 places de stationnement réparties sur 2 niveaux, ce nombre, qui ne répondait pas à une obligation, s'explique assez simplement, à raison d'1 à 2 places par lot pour les logements en accession suivant leur catégorie, d'1 place pour 8 chambres dans la résidence étudiante, et de 0,6 places par logement dans les logements sociaux familiaux.

Ce qu'il faut retenir surtout est que la structure urbaine ancienne de Vincennes, où une majorité d'immeubles sont démunis d'infrastructures de stationnement, génère une demande constante de stationnement de surface. Favoriser le stationnement des voitures en sous-sol, c'est aussi limiter leur emprise dans nos voies, et faciliter dans ce contexte les aménagements qui y laissent une plus large place aux autres modes de déplacement et au végétal.

Et au-delà de ces chiffres, un autre élément est à nos yeux essentiels : la qualité urbanistique du projet qui doit à terme, tout simplement, revaloriser tout un quartier.

Question orale d'ordre général de Mme Chantal BALAGNA-RANIN
élue de la liste
« VINCENNES À GAUCHE POUR UN FRONT CITOYEN, ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE »
portant sur le fonctionnement du conseil municipal et notamment sur le déroulement des débats

Madame le Maire, chers collègues,

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, j'ai présenté une question orale.
Madame le Maire vous m'avez interrompue au moment où je citais les chiffres venant en appui de mon texte.

Considérez-vous que d'apporter ces chiffres qui permettent d'éclairer le texte de la question en modifie le sens ?

Ne pensez-vous pas que cela porte atteinte à la liberté d'expression d'un conseiller municipal au sein de cette assemblée ?

Réponse de Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL, Maire,
à la question orale posée par Mme Chantal BALAGNA-RANIN,
Conseillère municipale de la liste
« Vincennes à gauche pour un front citoyen, écologiste et solidaire »

Chère Collègue,

Vous souhaitez revenir sur le rappel au règlement que je vous ai signifié à deux reprises à l'occasion de l'énoncé de votre question orale lors de la dernière séance du Conseil municipal. Je vous remercie de me donner le temps de vous réexpliquer la raison de ce rappel à l'ordre qui manifestement n'a pas été bien compris si j'en crois votre question.

La question orale est sans aucun doute l'un des instruments les plus anciens de contrôle de l'activité de l'exécutif municipal. Ne faisant l'objet d'aucun débat, ce mode d'interpellation de la municipalité permet à l'ensemble des élus, au début de chaque séance, l'information sur des sujets ponctuels et des points d'actualité.

Une question orale suit une procédure. En effet, elle est adressée 3 jours francs avant la séance afin que l'élu interrogé puisse y répondre de la manière la plus exhaustive et précise possible.

Dès lors, si à la lecture de celle-ci vous ajoutez des éléments ou arguments nouveaux, vous comprendrez que la réponse préparée en amont et lue en séance ne portera donc plus sur la même question.

Le principe d'une question orale présentée en séance vous le voyez n'a rien à voir avec une question posée à l'occasion d'un débat.

Lors du dernier conseil municipal vous avez voulu ajouter des éléments qui ne figuraient pas sur la question déposée 3 jours auparavant, c'est la raison pour laquelle je vous ai demandé à deux reprises de revenir au texte exact. En effet ces éléments pouvaient être considérés comme modifiant le sens de la question et donc risquait de rendre la réponse hors sujet, ce qui n'est pas, vous l'avez compris, l'objectif de ces questions orales. Pour reprendre une célèbre citation d'un Val-de-Marnais néanmoins célèbre : Georges Marchais, « Vous venez avec vos questions, nous venons avec nos réponses ».

Vous me demandez si ce rappel au règlement porte atteinte à la liberté d'expression, je crois qu'il faut raison garder et mesurer le sens des mots que l'on emploie. Faire respecter la loi et appliquer la règle n'est pas une atteinte à la liberté d'expression, c'est au contraire le meilleur moyen de la garantir. Nous ne sommes ni des censeurs, ni des dictateurs, juste les garants de du bon exercice de la démocratie locale dans cette enceinte.

**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE
« AVEC VOUS POUR VINCENNES »
SUR LA PANDÉMIE**

Madame le Maire, Chers Collègues,

Voilà maintenant plusieurs mois que notre pays, comme le reste du monde, doit faire face à la pandémie liée au *Covid-19*.

La Ville depuis mars dernier vit au rythme des décisions gouvernementales et se fait le relais de ces dispositions auprès de tous les Vincennes et Vincennes, des associations et des personnels territoriaux.

Les informations dont nous disposons aujourd'hui ne tendent pas vers une amélioration de la situation-loin s'en faut.

Auriez-vous des éléments précis et « locaux » sur la situation sanitaire dans notre Ville à nous communiquer ?

Réponse de Mme Josy TOP, Adjointe au maire chargée de la Démocratie participative et de la Santé, à la question orale posée par Mme Lucie-Anna ODDON, Conseillère municipale de la liste « Avec vous pour Vincennes »

Chère collègue,

La crise sanitaire si particulière que traverse notre pays depuis le mois de Mars dernier nous oblige à une très grande réactivité en termes de prise de décisions et d'actions à mettre en place tant à destination des agents municipaux que des Vincennes et Vincennes. Par son ampleur et sa brutalité parfois, cette crise sanitaire inédite a mis à l'épreuve chacun d'entre nous et nous oblige à beaucoup d'humilité et de modestie. Le contexte est exigeant, en premier lieu parce que la crise sanitaire n'est pas terminée et que nous continuons d'être mobilisés à 100% pour y faire face.

Ainsi, depuis le début de cette crise, nous communiquons régulièrement à travers différents supports sur les dispositions que nous appliquons et les initiatives que nous portons. L'ensemble des élus du Conseil municipal est également chaque fois informé des mesures adoptées. Il n'y a d'ailleurs pas de raison qu'il en soit autrement ! Nous souhaitons une totale transparence dans l'action que nous menons.

Nous entretenons également des relations très régulières avec notre partenaire de l'ARS que nous avons interrogé afin de savoir si des données « localisées » pouvaient nous être adressées pour comprendre l'épidémie dans notre ville et auquel cas déployer des moyens complémentaires s'il le fallait.

S'agissant de cette demande concernant notamment le nombre de cas confirmés de *Covid-19* sur le territoire Vincennes, le Directeur départemental a néanmoins exprimé des réserves quant à la possibilité de communiquer ces chiffres communaux pour les motifs suivants que je tiens à vous transmettre pour une meilleure information :

- les chiffres sont volatiles d'un jour à l'autre
- les chiffres sont fragiles du fait de la tension qui pèse sur les laboratoires et leur capacité à alimenter les systèmes d'information mis en place
- les chiffres diffèrent très peu d'une ville à l'autre à Paris et en petite couronne
- Connaître ces chiffres ne permettrait pas aux élus locaux de prendre des dispositions particulières sauf ils devaient se distinguer de façon anormale. Dans, ce cas seulement, l'ARS étudierait de manière plus approfondie et en lien avec les villes concernées les éventuelles dispositions à prendre
- enfin ces chiffres ne sont répertoriés que pour les villes de + de 15 000 habitants. Aussi, communiquer ces éléments à certaines villes et pas à d'autres créeraient des disparités.

Ces éléments ont d'ailleurs été confirmés à l'occasion d'une réunion entre le Préfet et les Maires du Territoire.

Les indicateurs dont nous parlons sont ceux du taux de positivité (nombre de cas positifs par rapport au nombre de tests réalisés) et du taux d'incidence (nombre de cas positifs pour 100 000 habitants).

Ce que nous savons néanmoins aujourd'hui, et que nous pouvons partager, c'est que le centre de dépistage *Covid-19* ouvert depuis le 1^{er} septembre dernier, grâce à une volonté commune et des moyens partagés avec la ville voisine de Saint-Mandé a réalisé à ce jour, plus de 5200 tests.

Aussi, vous me permettrez de remercier en notre nom à tous, les professionnels de santé et les laboratoires pour l'engagement sans faille et l'entier dévouement dont ils font preuve à l'égard de nos concitoyens et de nos malades.

Depuis des mois, notre pays compte sur le travail et l'abnégation de ces femmes et de ces hommes pour enrayer cette pandémie : c'est à eux ce soir que va toute notre reconnaissance !

Aussi, face à ce contexte sanitaire sans précédent pour notre pays, nous nous devons d'être rassemblés. C'est dans cet esprit que la majorité municipale votera, à la fin de cette séance, en faveur du vœu présenté par Madame Chantal BALAGNA-RANIN, Conseillère municipale de la liste « Vincennes à gauche pour un front citoyen, écologiste et solidaire » au sujet de la situation sanitaire même si la réponse qui vous est apportée est déjà elle-même une première partie de bilan.

**Vœu proposé par Mme Chantal BALAGNA-RANIN
élue de la liste
« VINCENNES À GAUCHE POUR UN FRONT CITOYEN, ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE »
concernant une information actualisée sur la situation sanitaire**

Le site d'information de la ville dispose d'un chapitre « Covid 19 » régulièrement actualisé avec les dernières dispositions sanitaires (textes règlementaires et leurs applications).

Nous formons le vœu d'avoir un bilan régulier de la situation sanitaire à Vincennes afin d'être informés, sans créer de panique, du nombre de cas recensés sur la première période, ainsi que sur la période actuelle, et les dispositions prises en conséquence ?

Ou au moins qu'il en soit fait communication aux membres du conseil municipal ?

**Vœu proposé par Mme Maria Carolina MEZA CAMPUZANO
élue de la liste « VINCENNES + »
contre le projet de loi remettant en cause l'interdiction des néonicotinoïdes**

Depuis le 1er septembre 2018, en exécution de la loi biodiversité du 8 août 2016, l'utilisation des produits contenant des néonicotinoïdes ou des substances ayant le même mode d'action et des semences traitées avec ces produits est interdite en France.

Le gouvernement a déposé un projet de loi qui modifie cette disposition, et déroge à l'interdiction des néonicotinoïdes jusqu'en 2023 notamment pour la betterave.

Considérant que l'utilisation des néonicotinoïdes sur des millions d'hectares et de très nombreuses cultures a conduit à une contamination chronique et prolongée des écosystèmes et est à l'origine de la disparition des insectes et surtout des insectes butineurs.

Considérant que cette décision ouvre la boîte de pandore en permettant au projet de loi en cas de besoin, de s'appliquer à d'autres plantes.

Considérant que la ville de Vincennes, dans une démarche de résilience alimentaire, a intérêt à protéger les pollinisateurs.

Considérant que les efforts de la ville de Vincennes pour la protection de la biodiversité peuvent être affectés par cette décision car l'effondrement de la biodiversité nous concerne tous.

Le Conseil municipal de Vincennes, réuni en séance le 30 septembre 2020,

Demande au gouvernement de retirer ce projet de loi remettant en cause l'interdiction des néonicotinoïdes.
